

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MARDI 04 AVRIL 2023

En date du 29 mars 2023, le Conseil Municipal de la commune d'Ambarès-et-Lagrave a été convoqué en session ordinaire pour le mardi 04 avril 2023 à 19h30.

Ordre du Jour

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation des procès-verbaux de séances du conseil municipal du 19 décembre 2022 et du 23 janvier 2023

### **Dossier présenté par M. GUENDEZ, Maire**

#### *1. Contributions directes - Vote des taux 2023 - Modificatif*

**PRESENTS :** M. GUENDEZ, Maire, M. CASOURANG, Mme BRET, M. LAGOFUN, Mme GOURVIAT, M. DELAUNAY, Mme CERQUEIRA, Mme LAFAYE, Adjoint au Maire, Mme SABOURDY, Mme BARBEAU, M. GIROU, Mme BOULESTEIX, Mme MOULON, M. HOFFMANN, M. BARRIERE, Mme DA, Mme RICHARD, M. MERCIER, Mme GUERICOLAS, M. MAVEYRAUD, Mme VILLEGENTE, M. LACOSTE, Mme POUJOL, M. POULAIN, M. MARTINEZ, M. PORET, M. LOURTEAU, conseillers municipaux

**ABSENTS :** M. RODRIGUEZ, M. DE OLIVEIRA, Mme PINEAUD, Mme FLEURY, Mme AUBOIN, M. AMIEL.

#### **POUVOIRS :**

Mme PINEAUD donne pouvoir à Mme GUERICOLAS

M. AMIEL donne pouvoir à M. DELAUNAY

27 présents

6 absents

2 pouvoirs

Soit : 29 votants

Monsieur le Maire : Je déclare ouverte cette séance du Conseil Municipal

Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Philippe DELAUNAY en qualité de secrétaire de séance. Monsieur Philippe DELAUNAY est nommé à l'unanimité.

Monsieur le Maire annonce les pouvoirs.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal les procès-verbaux du 19 décembre 2022 et du 23 janvier 2023

Approbation à l'unanimité

### **Contributions directes – Vote des taux 2023 – Modificatif**

#### **N°27/23**

LE CONSEIL MUNICIPAL

SUR PROPOSITION DE Madame Justine LAFAYE, Adjointe au Maire ;

Par délibération du 14 mars 2023, le Conseil municipal s'est prononcé pour l'instauration des taux de

taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties à hauteur respectivement de 50,93% et de 91,46%.

Cette délibération a été présentée en même temps que le vote du budget primitif pour l'exercice 2023.

Les états de notification des bases fiscales prévisionnelles (états 1259) ont été notifiées aux collectivités le 17 mars 2023. Ces états officiels ont connu, en lien avec la loi de finances pour 2020, une évolution. Au contraire de ce qui s'est passé en 2020, 2021 et 2022, le taux de la taxe d'habitation doit à nouveau, en 2023, faire l'objet d'un vote si la collectivité souhaite qu'il soit appliqué aux résidences secondaires et aux logements vacants.

Le 23 mars 2023 la direction générale des finances publiques a alerté les communes ayant voté par anticipation leurs taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) sur la nécessité de délibérer sur le taux de taxe d'habitation sur les logements vacants et les résidences secondaires afin d'en percevoir le produit et a invité ces dernières à bien vouloir se réunir avant le 15 avril 2023.

Vu le I de l'article 1639 A du CGI indiquant que les collectivités locales et organismes compétents font connaître aux services fiscaux, avant le 15 avril de chaque année, les décisions relatives soit aux taux, soit aux produits, selon le cas, des impositions directes perçues à leur profit ;

Vu le III de l'article 1639 A du CGI en vertu duquel à défaut de notification, les impositions peuvent être recouvrées selon les décisions de l'année précédente, qui ne pourrait pas être mis en œuvre dès lors qu'une délibération explicite, même si partielle, a été prise pour l'année en cours. Par conséquent, l'absence de taux de TH dans cette délibération sera interprétée comme une décision de la collectivité de ne pas percevoir de produit à ce titre, ramenant le taux de TH à zéro.

Vu la délibération du 14 mars 2023 fixant les taux de taxes foncières ;

Vu l'état 1259 notifié le 17 mars 2023 ;

Vu l'avis de la Commission Evaluation, performance, prospective du service public, marchés publics, réunie le 1er mars 2023 ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

DE CONFIRMER le vote des taux de taxe foncière tel que figurant sur la délibération du 14 mars 2023 et de DEFINIR le taux de taxe d'habitation suivants :

- Taxe sur les propriétés bâties : 50,93 %
- Taxe sur les propriétés non bâties : 91,46 %
- Taxe d'habitation : 21,20 %

**Monsieur POULAIN :** Je vous remercie de me donner la parole. J'avais une question simple. Quelle est la part d'Etat, s'il y en a une, sachant que les bases augmentent de 5% sur la taxe d'habitation ? Je rappelle que les bases n'augmentent pas de 2% mais de 5% sur la taxe foncière. Quelle est la part d'Etat sur la taxe d'habitation pour calculer la réelle augmentation pour les ambarésiens ?

**Monsieur le MAIRE :** On a le vote des taux qui ont été proposé à 21.20% et qui suivent la même évolution que sur les propriétés bâties et non bâties.

**Monsieur POULAIN :** Quelle est la part d'Etat ?

**Monsieur le MAIRE :** La part d'Etat était sur le fond de péréquation lié à la disparition de la taxe d'habitation. Celui-ci est maintenu. Jusqu'à présent, l'Etat nous indiquait qu'il ne fallait pas voter les taxes sur les propriétés vacantes et les résidences secondaires, celles-ci étant incluses dans le fond de péréquation. Or, maintenant l'exonération de la taxe d'habitation étant appliquée à tous les ménages, l'Etat nous demande de délibérer sur le taux de taxe d'habitation qui servira de référence pour les logements vacants et les résidences secondaires.

## APRES AVOIR DELIBERE

**ADOpte** à la majorité 21 voix POUR

8 voix CONTRE (M. PORET, M. LOURTEAU, M. POULAIN, M. MAVEYRAUD, Mme VILLEGENTE, M. LACOSTE, Mme POUJOL, M. MARTINEZ)

**Monsieur le MAIRE** : Petite information peut-être concernant les actions menées au niveau du collège. Je me suis rendu à plusieurs reprises au collège pour rencontrer les membres du collectif emmenées par les 2 fédérations de parents d'élèves et les représentants du personnel enseignant et non enseignant du collège. Ils demandaient une rencontre avec les autorités organisatrices, notamment le Département et la DASEN.

Entre temps j'ai sollicité une réunion technique pour étudier plusieurs scénarios. J'ai saisi la vice-présidente en charge de ces questions au Département, Mme Isabelle DEXPERT, pour avancer la date. J'ai fait de même avec le DASEN. Je suis venu lundi au collège à la rencontre des mêmes personnes sans l'une des fédérations qui avait souhaité se désolidariser, pour les raisons qui lui son propres, de cette initiative. On doit rencontrer jeudi matin toutes les parties prenantes pour faire un état de ce qui peut être envisagé au vu du contexte de sur-occupation qui est le nôtre.

**Monsieur POULAIN** : Monsieur le Maire, ma question est simple. Etes-vous pour ou contre la sectorisation qui a été réclamée ? Si oui ou si non, pourquoi ?

**Monsieur le MAIRE** : Je vais être très clair sur cette question. Moi je n'ai pas de dogme sur cette question là. Ce que je souhaite, c'est que les personnes qui sont impactées par les décisions puissent être concertées, ce qui n'avait pas été le cas au mois de novembre puisqu'on nous a proposé à cette occasion, avec le Maire de Bassens, une sectorisation pour un vote qui devait intervenir au mois de décembre et sans concertation préalable avec les parents d'élèves actuellement scolarisés au collège mais aussi avec ceux des enfants qui vont être scolarisés au collège. J'ai indiqué au conseil départemental qu'avant toute modification, il faudrait que la concertation ait lieu. Les propositions faites ne correspondaient pas aux prospectives faites par la Commune. Etait impacté un quartier qui va faire l'objet d'une réhabilitation, le quartier Bel Air. J'ai dit au Conseil Départemental qu'il était nécessaire :

- 1- d'avoir une clause de revoyure et d'envisager le champ des possibles avec différents scénarios
- 2- de mettre autour de la table les parents d'élèves pour prendre en considération toutes les options possibles
- 3- que l'autorité organisatrice prenne ses responsabilités en faisant la sectorisation

J'ai demandé qu'un certain nombre d'éléments soient pris en considération :

- 1- L'amélioration des conditions de scolarisation des enfants
- 2- Une meilleure mixité sociale au profit d'un meilleur apprentissage
- 3- Les questions de mobilité et les effets induits par la sectorisation s'il y avait des impacts financiers pour la prise en compte des transports

Je suis toujours sur ce registre. J'ai accéléré le processus pour mettre tout le monde autour de la table. La loi est assez précise. Les dérogations sont du ressort de l'inspection académique. Les sectorisations sont du ressort du Département. Vous avez vu que sur le collège de Saint-Loubès, la sectorisation a été décidée manu militari par le Département. Pour Ambarès, ce que je souhaite, c'est que l'on puisse prendre en compte en amont les avis des différentes parties pour le scénario qui sera choisi. Aucun scénario ne fera l'unanimité des personnes impactées par ces nouvelles décisions. Je peux vous demander quel est votre positionnement sur ce sujet.

**M. POULAIN** : Ma posture, elle est très simple. C'est une des conséquences des constructions massives et non maîtrisées dans notre ville et que toutes les constructions qui arrivent n'ont pas arrangé les choses puisque ça fait des années que la même erreur est commise par la majorité municipale. Je vous rappelle qu'on a connu ce problème là lorsqu'on a eu des constructions en face de la gendarmerie. On nous a annoncé que cela n'aurait pas d'impact au niveau des écoles. L'école Rosa Bonheur avait été fermée et elle a dû être ré-ouverte en urgence 6 mois après. Il a fallu ensuite

construire en urgence Simone Veil. Il me semble qu'il y a un problème d'anticipation, ça, c'est la première chose, et à force de construire comme ça plus les autres villes autour, les infrastructures pour nos enfants sont touchées. Malheureusement, je pense qu'aujourd'hui, vous êtes dans une fuite en avant de constructions inexplicables et pas logiques pour notre ville, ce qui ne va pas dans l'intérêt de notre ville et de ses habitants et c'est regrettable. Et je pense que là, vous en portez une part de responsabilité. Si vous continuez à construire comme ça sans prendre les mesures nécessaires comme vous refusez de le faire, malheureusement, le problème va s'aggraver dans les années à venir et les ambarésiens vont en payer les pots cassés. Il est temps maintenant de stopper cette folie de constructions massives et que les promoteurs immobiliers arrêtent aujourd'hui d'imposer leur loi dans notre ville. Il est temps de prendre les mesures nécessaires comme par exemple, la modification du PLU qui va prendre des années. Mais si on avait déjà pris ces décisions là comme je le demande depuis 2017, il n'y aurait peut-être pas de problème comme au collège aujourd'hui et c'est regrettable.

**Monsieur le MAIRE :** Je ne vais pas rentrer dans le débat mais je prends acte que vous avez maintenant pris conscience de la date de révision du PLU qui n'interviendra pas avant 2027. La dernière révision a eu lieu en 2017. Aujourd'hui, on travaille déjà pour voir les modifications qui peuvent être intégrées. Il y a des modifications qui ont été réalisées en 2017 avec un certain nombre de zones à urbaniser qui ont été gelées. Le débat sur les 28 Communes est encore à réaliser. Il faut trouver le bon curseur pour ne pas être sur la permissivité en terme de constructibilité. M. Maveyraud a été associé sur un projet particulier pour voir comment on travaille individuellement et collectivement. Pour faire en sorte que les projets qui nous sont soumis soient à taille humaine, respectent les personnes déjà là, prennent en considération les besoins structurants en termes scolaire, sportif ou culturel. La charte urbanistique et paysagère est un élément qui a été intégré par tous les promoteurs immobiliers. L'objectif est d'éviter, comme cela a été le cas sur le triangle face à l'école Bel Air de perdre au contentieux ce qui génère des droits à constructibilité trop importants. On a fait le travail sur la prospective où on a 2 études de faisabilité de groupes scolaires menées en parallèle pour les écoles du Bourg et de La Gorp. L'une d'entre elles sera choisie pour réaliser la construction en début de mandature prochaine. On a fait le travail aussi sur la prospective en termes d'impact sur les collégiens où dès 2017, on a fait des propositions d'implantation d'un nouveau collège sur la Commune, qu'on a relancées à plusieurs reprises. Force est de constater que le plan ambition collèges 2024 et les finances qui sont octroyées au Conseil Départemental ne permettent pas de générer des réponses appropriées sur tous les territoires, qu'il y a des collèges à proximité qui ont des effectifs en baisse et en berne. En période de réfaction financière, je comprends même si je ne l'accepte pas que des décideurs souhaitent une meilleure répartition territoriale des élèves. Et si elle doit être faite, je pense qu'il est intelligent de la penser en assurant une meilleure mixité sociale. Je me suis attaché à la fois à relayer les besoins et les attentes, à faire des propositions. On a encore du foncier disponible qui est réservé à cet effet. Il y a les solutions immédiates qui peuvent être prises à court terme, celles qui devront être posées à moyen terme où on doit avoir connaissance de l'atterrissage de la carte scolaire eu égard à la livraison d'un nouveau collège sur Montussan. Il y a celles qui doivent permettre d'absorber les dynamiques territoriales avec une visée à 5-10 ans. On ne peut que se satisfaire de la dynamique en cours entre la mise en place du zéro artificialisation nette, le fait de mieux respecter les zones forestières, agricoles et on s'y attèle en soutenant les projets de réintroduction de l'activité agricole sur notre territoire, en augmentant le nombre d'espaces boisés classés dans le cadre de la modification du PLU qui entrera en vigueur en janvier 2024. On peut être dans l'incantation, la critique systématique. Moi, ce qui m'importe, c'est de trouver des solutions aux problèmes rencontrés aujourd'hui, d'anticiper les problématiques de demain et d'être chacun dans notre couloir de domaine de compétence en essayant d'actionner tous les leviers à notre disposition.

Il y a bon nombre de communes qui ont des sectorisations sur plusieurs sites. Bon nombre de communes de notre strate ont 2 collèges sur leur territoire. Moi, je continue à défendre ce projet et en attendant à ce que les conditions de scolarisation de nos jeunes collégiens soient satisfaisantes. Je suis Maire mais avant tout père de famille avec des enfants qui sont au collège comme vous.

**Monsieur MARTINEZ :** C'était pour un complément à ce débat ô combien intéressant en référence à mon intervention lors du dernier conseil municipal. J'évoquais un modèle qu'il faut réformer, et bien voilà un bel exemple. La révision du PLU, dix années, est-ce que c'est une bonne dynamique ?

**Monsieur le MAIRE :** On a une rencontre avec la Préfète où le Président de Bordeaux Métropole doit faire face à 2 injonctions paradoxales : la population qui vient sur la Métropole, c'est + 12 000

habitants par an ce qui est colossal, la nécessité de préserver la ressource, le bien vivre, le lien social et la nécessité de construire de nouveaux équipements publics. C'est cette équation pour laquelle on doit pouvoir donner un peu plus d'agilité aux décideurs locaux sur des expérimentations pour faire en sorte que l'on n'attende pas 10 ans pour une révision de PLU qui est difficile à réaliser à 28 Communes qui ont des caractéristiques et des besoins différents. Il faudrait un peu plus d'accompagnement pour les Communes qui respectent le cadre légal (loi SRU, % de logements sociaux). Les règlements d'intervention doivent être revisités à l'aune du positionnement réel des villes. Nous sommes un certain nombre de Maires à œuvrer dans ce sens là. L'accueil de nouvelles populations doit être accompagné y compris lorsqu'un territoire n'est pas éligible à la politique de la ville. J'insisterai sur ce point lors de ma prochaine rencontre avec le Président de Bordeaux Métropole pour une approche de l'aménagement du territoire plus équilibrée.